



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centre de droit de la consommation

Question écrite n° 97207

Texte de la question

M. Luc Chatel souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le centre de droit de la consommation, créé en 1975 par l'équipe du professeur Jean Calais-Aulois, et abrité par l'université de Montpellier. Ce centre a concouru en de nombreuses occasions à la rédaction de textes de réformes françaises ou européennes. Unique en France, il a acquis par ses travaux une réputation internationale. Deux diplômes de spécialisation lui sont rattachés : un master professionnel « consommation et concurrence », et un master « recherche droit du marché », qui rencontrent un succès certain (1 000 diplômés), Or il apparaît que le centre de droit de la consommation voit son avenir grandement compromis par manque d'enseignants-chercheurs : ils étaient 5 en 2001 et ne seront plus que 2 en 2009. Craignant donc la disparition de ce centre de recherche et de formation, dont le thème est d'une acuité toujours grandissante, il souhaite savoir quelles mesures il peut prendre pour pérenniser l'existence du centre de droit de la consommation.

Données clés

Auteur : [M. Luc Chatel](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97207

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6372